

La lettre du SAGE

Argoat et Trégor-Goëlo

n°1

octobre 2007



L'eau...

Un enjeu à échelles mondiale et locale

Le SAGE Argoat Trégor-Goëlo est mis en place par le Pays de Guingamp et le Pays du Trégor-Goëlo



L'eau est un véritable enjeu tant au niveau mondial que local et constitue une composante incontournable du développement de nos territoires. Les Pays de Guingamp et du Trégor-Goëlo sont parcourus par de nombreuses rivières et ruisseaux sur lesquels plusieurs problématiques sont identifiées, du fait de la multiplicité des usages liés à l'eau : domestiques, industriels, agricoles, littoraux, touristiques, récréatifs...

Les acteurs locaux se sont engagés depuis de nombreuses années pour permettre aux citoyens de disposer d'une eau de meilleure qualité et en quantité suffisante. Cependant, malgré les progrès accomplis, l'état de l'eau sur nos territoires reste préoccupant. L'Union Européenne, par la Directive Cadre sur l'Eau de 2000 (DCE), donne l'obligation aux 27 Etats membres d'atteindre en 2015 «un bon état écologique des eaux» de surface, souterraines et côtières. Les acteurs du territoire entendent répondre aux orientations arrêtées par l'Europe et ont décidé d'engager une réflexion locale et concertée de l'ensemble des problématiques liées à l'eau.

Le **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)** est l'outil réglementaire qui permet de planifier au niveau local le devenir de la ressource en eau et des milieux aquatiques mais aussi des usages qui lui sont liés. La démarche du SAGE crée un véritable espace de concertation regroupant tous les acteurs de l'eau au sein d'une Commission Locale de l'Eau (CLE).

Les Pays de Guingamp et du Trégor-Goëlo, territoires de projet et de concertation, doivent permettre avec la participation de tous une construc-

tion collective et cohérente du SAGE. La première étape, engagée dès fin septembre, est la consultation des communes et communautés de communes afin de délimiter le périmètre du SAGE qui couvrira les territoires du Jaudy-Guindy-Bizien, du Trieux-Leff et des ruisseaux côtiers de Perros-Guirec à Plouha.

Le SAGE est un outil de planification. Ses préconisations seront mises en œuvre par différents maîtres d'ouvrage locaux : communes, communautés de communes, syndicats, opérateurs privés... Dans cette perspective, deux syndicats mixtes se constituent actuellement pour mener une partie des actions sur les bassins versants du Jaudy-Guindy-Bizien d'une part, et du Trieux-Leff d'autre part, sans oublier l'ensemble des petits cours d'eau côtiers.

Afin d'aboutir à une concertation optimale autour du SAGE, la communication et l'information seront deux éléments essentiels de sa mise en œuvre.

Thierry BURLLOT
Président du Pays de Guingamp

Yves LE ROUX
Président du Pays du Trégor-Goëlo

SOMMAIRE

- Un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, c'est quoi ?
- Le territoire du SAGE
- Qui fait quoi ?
- Les étapes de réalisation





Un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, c'est quoi ?

Cohérence des dispositifs

DCE : bon état écologique des milieux aquatiques à l'échéance 2015



SDAGE (bassin Loire-Bretagne)

SAGE : coordination et territorialisation des objectifs

Opérations de Bassin Versant

Un outil pour tous les acteurs de l'eau

Le SAGE est l'instrument de planification de la politique de l'eau au niveau d'un territoire hydrographique cohérent sur une période de 10 ans. Il constitue un des outils mis à la disposition des acteurs locaux pour atteindre les objectifs de qualité des eaux et remplir les obligations de résultats imposés par l'Europe. Il précise localement les objectifs de qualité, de quantité et de préservation des milieux et se décline en un programme d'actions.

Une portée juridique

Le SAGE a une réelle portée réglementaire puisque toutes les décisions de l'Etat et des collectivités locales doivent être compatibles avec ses dispositions.

Un espace de concertation

Le SAGE est élaboré dans une démarche associant les élus, les représentants, des professionnels, des associations et des services de l'Etat réunis au sein d'une Commission Locale de l'Eau, véritable déclinaison locale d'un «Parlement de l'eau».

Un cadre réglementaire

La politique de l'eau en France s'appuie sur deux outils de planification issus de la loi sur l'eau de 1992 :

- Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE). Il fixe, pour les 6 grands bassins hydrographiques français, les « orientations fondamentales pour une gestion équilibrée de la ressource en eau ». Le SDAGE Loire-Bretagne, adopté en juillet 1996, est en cours de révision compte tenu des nouveaux objectifs européens.

- Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). Il est élaboré à l'échelle d'un sous-bassin hydrographique et constitue une déclinaison locale du SDAGE. Son contenu doit être compatible avec les orientations du SDAGE.

Les grandes orientations de la politique française de l'eau ont été renforcées par une directive européenne, la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), adoptée en 2000. Elle introduit les nouveautés suivantes :

- l'écosystème au premier plan pour la bonne gestion de l'eau,
- une logique de résultats : atteindre le bon état d'ici 2015,
- la participation de tous les acteurs comme clé du succès,
- la transparence des coûts liés à l'utilisation de l'eau et à la réparation des dommages à l'environnement.



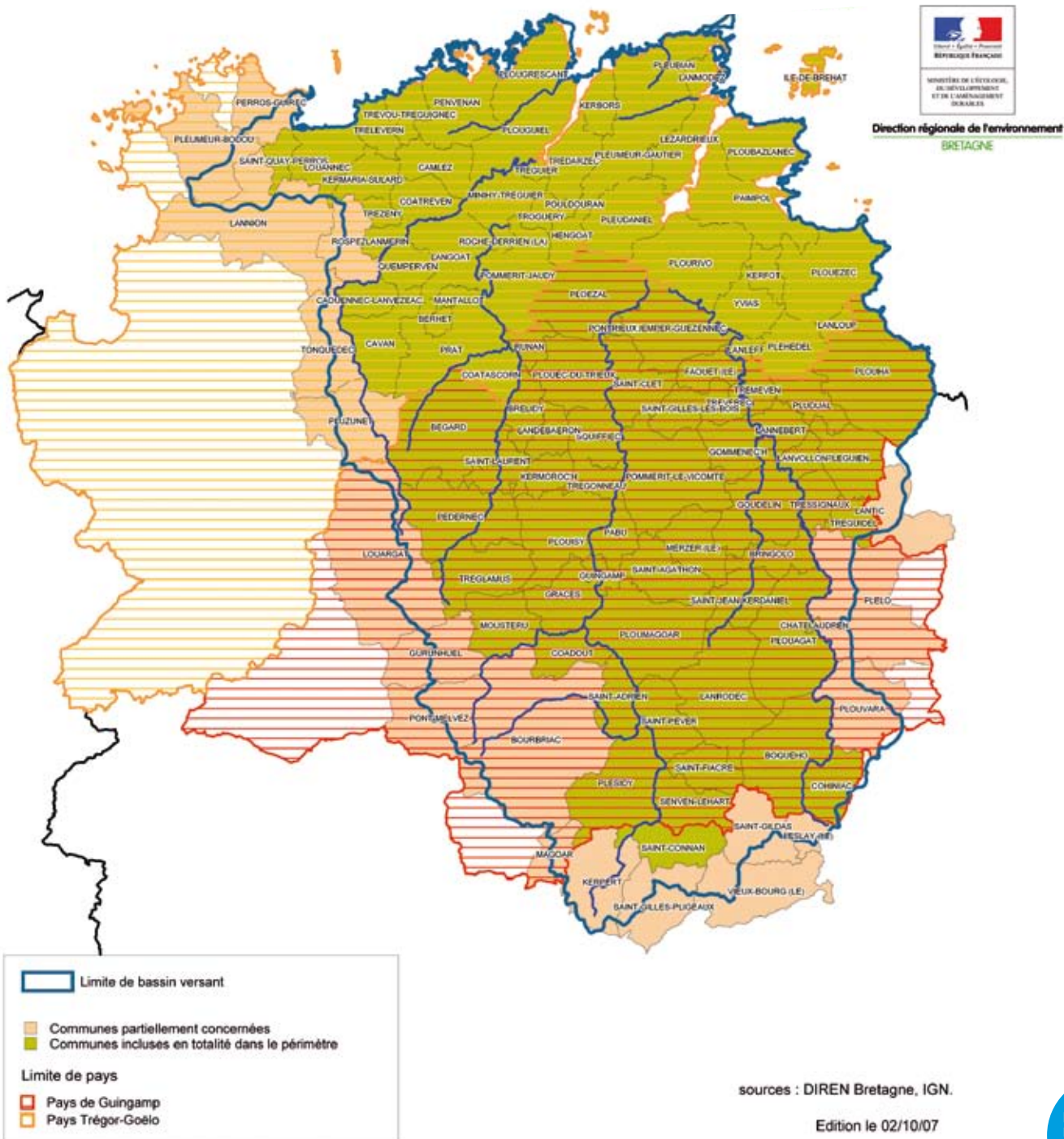
Le territoire du SAGE

Le périmètre envisagé pour le SAGE prend en compte les bassins versants du Jaudy-Guindy-Bizien, du Trieux-Leff et les ruisseaux côtiers de Perros-Guirec à Plouha.

Sur une superficie totale de 1507 km², le SAGE couvre 114 communes :

- 95 d'entre elles sont incluses en totalité dans le projet de périmètre,
- 19 d'entre elles sont partiellement comprises et appartiennent également à un autre périmètre de SAGE (SAGE Baie de Lannion, SAGE Blavet ou SAGE Baie de St Brieuc),
- 7 communes ne font pas partie des Pays de Guingamp et du Trégor-Goëlo.

Projet de périmètre du SAGE ARGOAT - TRÉGOR-GOËLO





Qui fait quoi ?

La CLE

La Commission Locale de l'Eau (CLE) est chargée de l'élaboration puis du suivi du SAGE. Elle est composée :

- d'élus du territoire (pour moitié au moins)
- de représentants des usagers et des associations (un quart au moins)
- de représentants de l'Etat et de ses établissements publics (un quart au plus).

Elle est présidée par un élu désigné par ses pairs.

La structure porteuse :

- initie la procédure (information auprès des partenaires),
- met à la disposition de la CLE les moyens humains et matériels nécessaires au suivi de la démarche,
- n'a pas pour vocation de se substituer aux maîtres d'ouvrage « habituels » (syndicats mixtes, syndicats, communes, communautés d'agglomération et de communes...) pour la réalisation des actions concrètes.



La structure porteuse du projet

Si la CLE est l'organe décisionnel du SAGE, elle ne peut cependant pas avoir la maîtrise juridique du projet. Le SAGE doit donc être porté par une structure juridique. Les Pays de Guingamp et du Trégor-Goëlo, au travers de la «Charte de l'environnement pour un développement durable», et compte tenu de leurs territoires respectifs, apparaissent comme les organismes légitimes pour assurer ce rôle.

Des opérateurs qui évoluent...

Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Trieux (SIAT) et le Syndicat Mixte de la Côte du Goëlo (SMCG/Goël'eaux, bassins versants du Leff et de l'Ic) ont décidé d'entamer une procédure de fusion qui se traduira par la création d'une nouvelle entité au 1er janvier 2008. Le comité du bassin versant du Jaudy-Guindy-Bizien, sous l'égide du syndicat d'eau du Trégor, a pris une initiative similaire en fédérant l'ensemble des collectivités concernées sur son territoire pour former un syndicat mixte du bassin versant du Jaudy-Guindy-Bizien. Celui-ci intégrera les compétences actuelles du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée du Jaudy. Ces 2 syndicats auront pour missions principales l'animation, la mise en œuvre et le suivi d'actions de restauration et d'entretien des cours d'eau et de reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, y compris littoraux.

Les étapes de réalisation

2004 Emergence du projet

Les premières discussions sur le SAGE ont débuté en septembre 2004.

- délimitation du périmètre du SAGE : début 2008
- constitution de la CLE : printemps 2008

2008 Elaboration

- conception
 - état des lieux et diagnostic global
 - scénarios et tendances
 - choix de la ou des stratégies
 - programme d'actions
- consultation pour avis
- approbation finale (arrêté préfectoral)

La première des étapes que doit mener la CLE est l'élaboration d'un état des lieux détaillé à l'échelle de son périmètre. Cet état des lieux, en s'appuyant sur les nombreuses données existantes et sur les personnes qui connaissent ce territoire, devra permettre l'identification rapide des enjeux. Il s'agit là d'un travail collectif que les Pays mèneront en partenariat avec les syndicats de bassins versants du territoire.

Parallèlement, les actions des maîtres d'ouvrage continuent.

2012 Mise en œuvre et suivi du SAGE

Contacts

Gaëlle Thouément,
chargée de mission
Tél : 02.96.48.66.33
gaelle.thouement@paystregorgoelo.com

Pays de Guingamp

11, rue de la Trinité
22200 Guingamp
Tél : 02.96.40.05.05
www.paysdeguingamp.com

Pays du Trégor-Goëlo

126, rue de l'aérodrome
22300 Lannion
Tél : 02.96.48.66.33
www.paystregorgoelo.com